# Europäisches Patentamt European Patent Office Office européen des brevets

(11) **EP 0 692 436 A1** 

(12)

### **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:17.01.1996 Bulletin 1996/03

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: **B65F 1/06**, B65F 1/14, B65F 1/16, A47G 25/12

(21) Numéro de dépôt: 95830299.4

(22) Date de dépôt: 12.07.1995

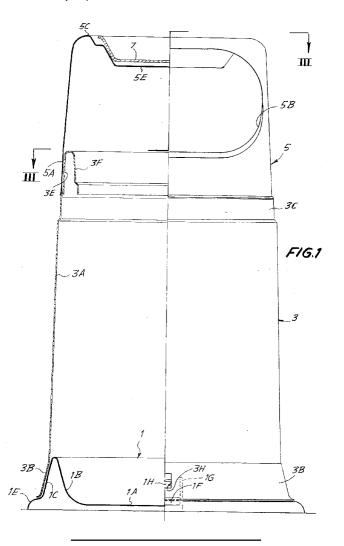
(84) Etats contractants désignés: **DE ES FR** 

(30) Priorité: 12.07.1994 IT FI940078 U

(71) Demandeur: LE.GA. S.p.A. I-80138 Napoli (IT)

- (72) Inventeur: Letteriello, Giuseppe I-80122 Napoli (IT)
- (74) Mandataire: Mannucci, Gianfranco, Dott.-Ing. I-50123 Firenze (IT)
- (54) Objet d'ameublement pouvant constituer un porte-parapluies, une poubelle avec sac jetable, un cendrier ou autre objet
- (57) L'objet comprend une base (1) formant cuvette (1A, 1B), un corps intermédiaire principal (3) avec une paroi (3A) rétrécie vers le haut par un bord inférieur (3B), pouvant être placé autour de la cuvette jusqu'à un bord

de finition supérieur (3E, 3F) ainsi que des moyens pour l'assemblage et le dégagement entre la cuvette (1) et le corps intermédiaire principal (3).



EP 0 692 436 A1

#### Description

On connaît des objets d'ameublement - domestiques ou destinés à des locaux publics - qui servent à constituer des porte-parapluies, ou des poubelles, ou encore des supports pour cendriers et autres usages.

L'invention a pour but de réaliser un objet qui se prête à différents usages et qui ne présente pas certains inconvénients des objets actuellement connus, parmi lesquels l'inconfort et la difficulté de fermer et d'enlever un sac poubelle, et qui offre par contre de grands avantages, tels que la possibilité d'un nettoyage périodique commode, la possibilité de recueillir les gouttes de pluie des parapluies déposés, et en particulier d'être souples, pour offrir différentes possibilités d'emploi.

Ces avantages et d'autres ressortent à l'évidence de la description qui suit.

En substance l'objet d'ameublement suivant l'invention comporte une base formant cuvette, un corps intermédiaire principal avec une paroi rétrécie vers le haut par un bord inférieur pouvant être placé autour de la cuvette, jusqu'à un bord de finition supérieur.

Dans la pratique il est prévu des moyens pour l'assemblage et le démontage rapides entre la cuvette et le corps intermédiaire principal.

Un troisième composant est constitué par un organe d'extrémité de couverture partielle, pouvant être placé sur ledit bord de finition supérieur et pouvant supporter et présenter un cendrier ou autre, et formant une ouverture latérale d'accès à l'intérieur du corps intermédiaire.

Le bord de finition supérieur, avec son propre profilé développé vers l'intérieur, peut former le siège d'un anneau de retenue du bord d'un sac à déchets, logé à l'intérieur de l'ensemble formé par le corps intermédiaire principal et la base en cuvette.

Dans la pratique, la base en cuvette peut présenter un bord extérieur incliné auquel correspond un bord inférieur profilé de même du corps intermédiaire principal, pour faciliter le démontage réciproque. Ce bord extérieur incliné de la cuvette est développé pour former une languette élastique de retenue avec appendice de manoeuvre à pédale et la languette et la partie correspondante du bord inférieur de la paroi du corps intermédiaire principal forment des profilés de retenue - tels qu'une saillie et une découpe - coopérants et neutralisables par l'action du pied sur l'appendice de manoeuvre de la languette. Sur le côté opposé de cet appendice en languette, le bord de la cuvette et le bord inférieur du corps intermédiaire principal peuvent coopérer - avec une saillie et un logement - pour constituer une articulation réciproque.

Les dessins représentent une forme de réalisation possible du modèle, en particulier

les figures 1 et 2 sont deux vues latérales et en coupe partielle suivant deux plans axiaux verticaux et orthogonaux entre eux;

les figures 3 et 4 représentent deux détails à plus

grande échelle des figures 1 et 2;

la figure 5 représente une vue en coupe partielle horizontale et

la figure 6 est une vue en coupe partielle le long de la ligne VI-VI de la partie en cuvette seulement.

Sur les dessins annexés, la référence 1 désigne d'une manière générale un composant en cuvette, la référence 1A indiquant le fond de la cuvette, la référence 1B le bord intérieur de la cuvette et, la référence 1C un bord extérieur de la cuvette qui est incliné pour converger vers le haut, dans le but indiqué ci-après; ce bord 1C peut se prolonger à la partie inférieure pour former un bord d'appui 1E plus large que la base du bord 1C.

Le bord extérieur 1C forme une languette élastique 1F qui est définie par des entailles 1G et par un appendice légèrement saillant du bord 1E de la cuvette, ledit appendice étant convenablement renforcé. Cette disposition constitue un appendice de manoeuvre pour assembler et démonter la cuvette, et le composant qui est placé sur celle-ci est décrit ci-après.

Le deuxième composant 3 est un corps intermédiaire principal développé avec une paroi 3E qui est légèrement rétrécie vers le haut et qui, à sa partie inférieure, présente un bord inférieur 3B pouvant se placer et s'accoupler autour du bord extérieur 1C de la cuvette 1. Lorsque le corps intermédiaire principal 3 est placé sur le bord 1C de la cuvette 1, il laisse découvert l'appendice de manoeuvre de la languette 1F, qui est légèrement soulevée par rapport au bord d'appui 1E de la cuvette 1, sur le sol. Le corps principal 3 peut présenter à sa partie supérieure un léger redan 3C et se poursuit par un bord 3E qui est légèrement rétréci, pour constituer ensuite un bord de finition qui se poursuit vers l'intérieur et forme un logement 3F intérieur, légèrement rétréci vers le bas.

La référence 5 désigne un troisième composant d'extrémité de l'ensemble, qui peut être utilisé pour certaines versions auxquelles se prête l'ensemble de l'objet lui-même. Cet organe d'extrémité 5 présente un bord inférieur 5A pouvant être placé autour du bord 3E supérieur du corps principal 3 ; en outre, l'organe d'extrémité 5 présente une large découpe latérale 5B qui permet l'introduction de déchets dans un sac qui est ensuite placé dans le corps intermédiaire principal 3, de la manière qui sera décrite ci-après ; à la partie supérieure, l'organe d'extrémité 5 présente une paroi de fermeture 5C avec un creux 5E dans lequel peut être logé un conteneur à cuvette 7 constituant un cendrier ou un autre conteneur d'objets divers ; cette cuvette 7 peut être réalisée en fonte d'aluminium ou dans un autre matériau moulé.

Le corps intermédiaire principal 3 peut être accouplé à la cuvette de base 1, simplement par accouplement entre le bord extérieur 1C et le bord inférieur 3B du corps principal 3, avec une inclinaison appropriée correspondante de ces surfaces à développement conique et de section transversale circulaire, ovale ou autre, et qui

50

10

20

40

45

peuvent aussi présenter des tronçons rectilignes. Avantageusement, les deux composants 1 et 3 peuvent être accouplés entre eux de manière facilement amovible. A cet effet on utilise la languette 1F formée par la cuvette 1, qui présente un saillie 1H pouvant s'accoupler à une découpe 3H correspondante du bord inférieur 3B du corps principal 3. En plaçant le corps principal 3 sur la cuvette 1, la languette 1F se déforme automatiquement élastiquement et fait ensuite ressort pour faire pénétrer la saillie 1H dans la découpe 3H, réalisant ainsi l'assemblage ; en pressant sur la partie saillante et légèrement soulevée de la languette 1F - qui constitue l'appendice de manoeuvre actionnable à pédale - on fait reculer la saillie 1H par rapport à la découpe 3H, pour permettre le dégagement. Pour compléter la liaison amovible entre la cuvette 1 et le corps intermédiaire principal 3, il est possible de prévoir, dans une position exactement opposée à la languette 1F et à la découpe 3H, d'une part une saillie 1K (fig. 4) de la cuvette, et d'autre part une autre fenêtre 3K dans le bord 3B du corps intermédiaire principal 3; cette disposition 1K, 3K, sert à constituer une liaison d'articulation de manière à pouvoir obtenir le soulèvement dans le sens de la flèche f0 (fig. 2) avec inclinaison du corps 3, par rapport à la cuvette, simplement par dégagement opéré en appuyant sur l'appendice de la languette élastique 1F (et pour guider le mouvement inverse); dès que le corps 3 de la cuvette est soulevé avec une légère inclinaison, il est possible de l'enlever de la cuvette.

Dans le corps 3 on peut placer un sac en feuille thermoplastique du type de ceux qui servent à recueillir les ordures ménagères ou autres. Ce sac peut être commodément engagé contre le siège intérieur 3F du bord supérieur découpé du corps 3, à l'intérieur du bord 3E; pour l'engagement du bord du sac on peut prévoir un anneau rigide ou élastique et éventuellement découpé pour s'accoupler plus ou moins avec le siège intérieur 3F du bord supérieur du corps intermédiaire principal 3. Le sac s'ouvre à l'intérieur du corps découpé 3 et prend appui sur le fond 1A et contre le bord 1B de la cuvette 1. Le sac peut être rempli avec des déchets introduits à travers l'ouverture 5B de l'organe d'extrémité 5, placé sur le corps 3, mais on pourrait aussi enlever l'organe d'extrémité 5 en laissant l'ouverture du sac accessible à partir du haut, lorsqu'il n'y a pas de problèmes particuliers d'esthétique à prendre en comppte.

Lorsque l'on doit fermer et enlever le sac contenant les déchets pour le remplacer, après avoir enlevé l'organe d'extrémité 5 éventuellement présent sur le corps 3, on enlève l'anneau d'engagement du bord du sac contre le bord intérieur 3F et on peut commodément fermer le sac, dont les parties supérieures seront opportunément encore suffisamment libres pour opérer la fermeture avec lien central. Lorsque le sac est facilement enlevé, en pressant simplement sur l'appendice à pédale 1F de la cuvette 1, libérant ainsi avec une légère inclinaison le corps 3 de la cuvette 1 et en le dégageant vers le haut par rapport au sac, qui reste appuyé et retenu dans le

fond et contre le bord 1B de la cuvette; le corps 3 se dégage facilement du sac qui reste appuyé, précisément en raison du rétrécissement vers le haut de la paroi 3A du corps 3, sans heurter d'éventuelles parties faisant saillie latéralement du contenu du sac. Le sac ayant été enlevé, on replace le corps 3 sur la cuvette 1, on insère un nouveau sac à l'intérieur du corps 1, à travers l'ouverture délimitée par le bord intérieur 3F, et on engage avec l'anneau déjà mentionné, le bord du nouveau sac contre le bord intérieur 3F. On peut alors appliquer à nouveau l'organe d'extrémité 5.

Même sans recourir à un sac jetable, les deux composants 1 et 3 peuvent constituer un porte-parapluies en ce que le bord supérieur du corps intermédiaire principal 3 est esthétiquement bien fini avec le bord 3E et le siège intérieur 3F; par ailleurs la cuvette 1, formée par le fond 1A et par le bord intérieur 1B suffit pour retenir les éventuelles gouttes de pluie d'un parapluie mouillé, évitant ainsi que l'eau ne se répande sur le sol.

A tout moment il est extrêmement facile de démonter la cuvette 1 du corps 3 et de procéder au nettoyage.

Le conteneur en cuvette 7 est facilement amovible pour le nettoyage, le remplacement ou autre.

L'ensemble des trois composants 1, 3, 5 est donc très souple et se prête à différentes utilisations comme indiqué ci-dessus. Les composants 1, 3 et 5 sont très facilement réalisables de manière bien finie et simple, par la technique du moulage à injection de résines thermoplastiques et autres. La configuration de l'ensemble dans une vue en projection horizontale et dans les vues en coupe horizontale ainsi que dans les profilages verticaux, peut être modifiée pour toute exigence esthétique.

#### Revendications

- 1. Objet d'ameublement pouvant constituer un porte-parapluies, une poubelle avec sachet jetable, un cendrier ou autre objet, caractérisé en ce qu'il comporte une base (1) formant une cuvette (1A, 1B), un corps intermédiaire principal (3) avec une paroi (3A) rétrécie vers le haut par un bord inférieur (3B) pouvant être placé autour de la cuvette jusqu'à un bord de finition supérieur (3E, 3F).
- 2. Objet d'ameublement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens d'assemblage et de démontage rapides entre la cuvette (1) et le corps intermédiaire principal (3).
- 3. Objet d'ameublement selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend comme troisième composant un organe d'extrémité (5) de couverture partielle, susceptible d'être placé sur ledit bord de finition supérieur (3E) et pouvant supporter et présenter un cendrier (7) ou autre, et formant une ouverture latérale (5B) d'accès

à l'intérieur du corps intermédiaire.

4. Objet d'ameublement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bord de finition supérieur, avec son propre profilé développé vers l'intérieur, peut former le siège (3F) d'un anneau de retenue du bord d'un sac à déchets, logé à l'intérieur de l'ensemble formé par le corps intermédiaire principal (3) et la base en cuvette (1).

5. Objet d'ameublement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la base en cuvette (1) présente un bord extérieur (1C) incliné auquel correspond un bord inférieur (3B) profilé de même du corps intermédiaire principal (3), pour faciliter le démontage réciproque.

6. Objet d'ameublement selon la revendication 5, caractérisé en ce que le bord extérieur incliné (1C) de la cuvette est développé pour former une languette élastique (1F) de retenue avec appendice de manoeuvre à pédale et en ce que la languette (1F) et la partie correspondante du bord inférieur (3B) de la paroi (3A) du corps intermédiaire principal (3) forment des profilés de retenue (1H, 3H) coopérants et neutralisables par l'action du pied sur l'appendice de manoeuvre de la languette (1F).

7. Objet d'ameublement selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'appendice en languette (1F), le bord (1C) de la cuvette et le bord inférieur (3B) du corps intermédiaire principal (3) coopèrent - avec une saillie (1K) et un logement (3K) - pour constituer une articulation réciproque.

10

30

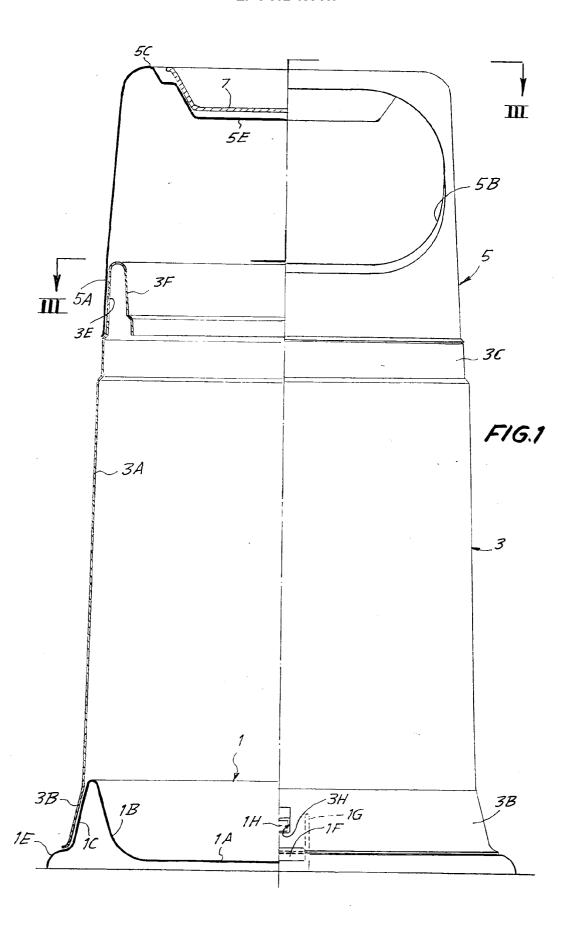
35

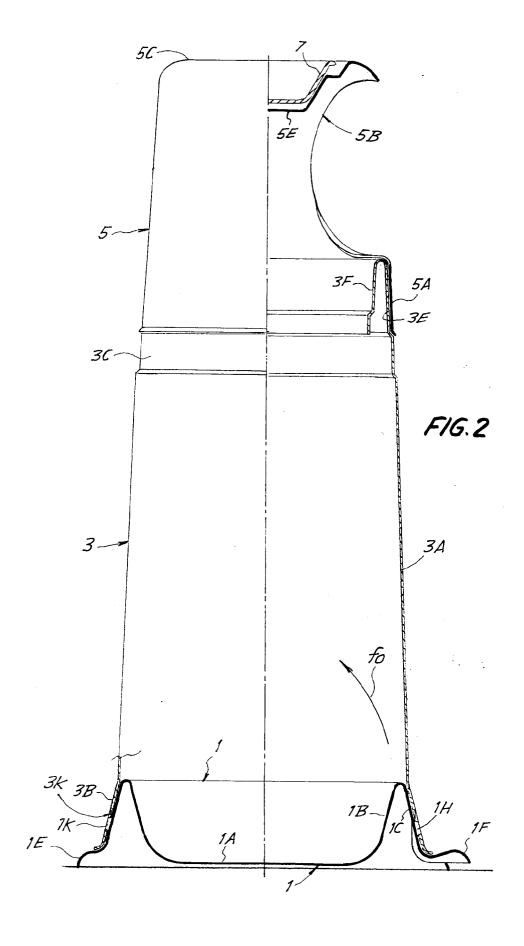
40

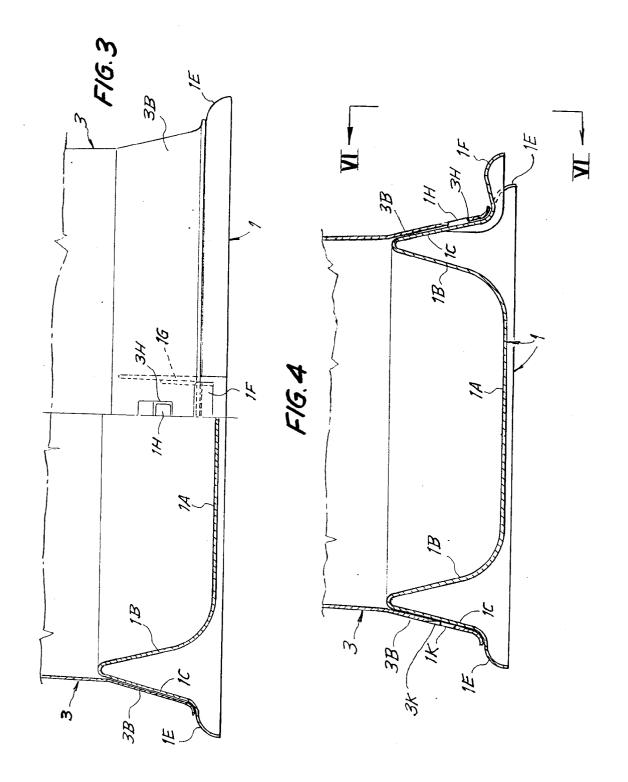
45

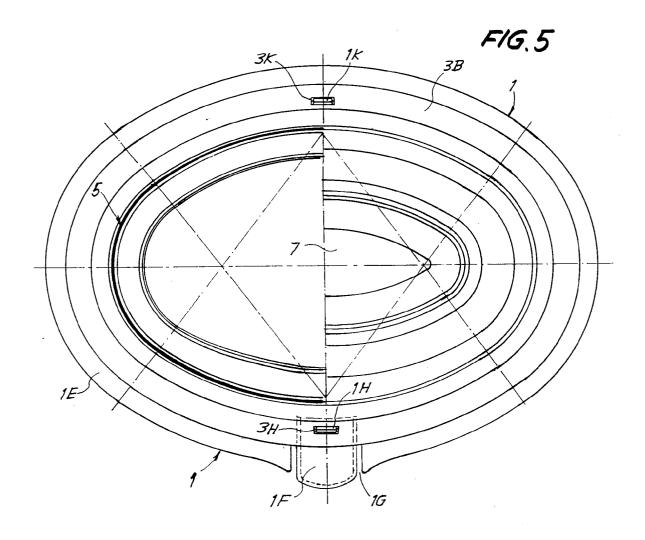
50

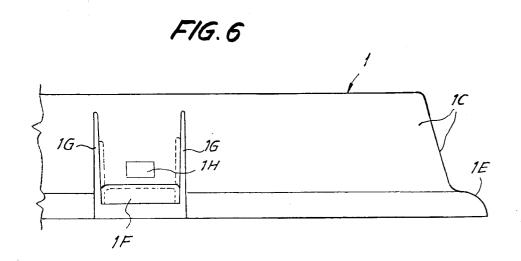
55













## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande EP 95 83 0299

Catégorie	Citation du document avec des parties per	ndication, en cas de besoin, tinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X Y	US-A-3 927 786 (F. * colonne 2, ligne 38; figures 1-6 *	ABOUD) 4 - colonne 3, ligne	1,2 3,4	B65F1/06 B65F1/14 B65F1/16 A47G25/12
Y	AU-B-495 290 (H. BY * page 4, ligne 1 - * figure 1 *	RNE) page 5, ligne 25 *	3	A4/G23/12
Y	WO-A-91 19656 (GLAS * page 2, ligne 13 * figure 1 *	DON GROUP LTD) - page 3, ligne 24 *	4	
X A	EP-A-0 150 093 (GLA * page 5, ligne 9 - * figures 3-5 *		1,2 3-5	
A	US-A-5 295 606 (A. * colonne 2, ligne 30; figure 3 *	KARWOSKI) 23 - colonne 3, ligne	1,2	
A	US-A-4 167 271 (A. * colonne 2, ligne 31; figures 1-4 * * colonne 4, ligne	21 - colonne 3, ligne	1,2	DOMAINES TECHNIQUE RECHERCHES (Int.Cl.6) B65F A47G A24F
	ésent rapport a été établi pour to	Date d'achévement de la recherche		Examinateur
,	LA HAYE	23 Octobre 199	95 Smo	lders, R
X: par Y: par aut	CATEGORIE DES DOCUMENTS ( ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaiso re document de la même catégorie ère-plan technologique	E : document d date de dép n avec un D : cité dans la L : cité pour d'	principe à la base de l' le brevet antérieur, ma ôt ou après cette date a demande autres raisons	invention